

Bulletin annuel 2026



Compétences des collectivités territoriales : qui fait quoi ?

PAGE 04



Élections municipales : un enjeu pour l'avenir de la commune

PAGE 08



Comment finance- t-on un projet municipal ?

PAGE 12



Guide pratique

PAGE 16



Les chiffres clés

PAGE 40



Mairie : 9 rue François Luneau, 44330 VALLET - 02 40 33 92 00
Directeur de la publication et de rédaction : Jérôme MARCHAIS
Rédaction, mise en page : Floriane ÉPIÉ, Auriane SIRE / communication@vallet.fr
Crédits photos : Photographein, Mairie, Freepicks
Création : BMF-Graphisme • bmf-graphisme.com / Mise en page : Service Communication
Imprimeur : Imprimerie Allais / Imprimé sur du papier recyclé, fabriqué
en France, utilisation d'encre végétale.
Distribution : Andegave communication
Tirage : 5500 exemplaires / ISSN 2966-5655





En cette période de réserve électorale, ce magazine se concentre essentiellement sur des sujets institutionnels afin de respecter le devoir de neutralité qui nous incombe. J'espère que vous prendrez plaisir à lire cette édition du bulletin annuel.

Quelle est l'importance de l'engagement politique au niveau local ?

L'engagement municipal est fondamental pour le développement de notre commune. Chaque élu-e a le devoir de représenter les intérêts des citoyens et de travailler activement à l'amélioration de leur quotidien. C'est par l'investissement et une présence constante dans les différentes instances et sur le terrain que les élus peuvent identifier les besoins spécifiques des habitants et y répondre de manière concrète. Être élu-e, c'est être à l'écoute, dialoguer avec les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'associations, d'entreprises ou de citoyens. Cela nécessite une volonté de construire ensemble, de promouvoir des projets qui reflètent les aspirations de notre commune. La vie publique locale ne se limite pas à la prise de décision, il s'agit de l'exercice du vivre ensemble, où chaque élu-e doit faire preuve d'empathie, de consensus et d'écoute des problématiques rencontrées afin d'élaborer des solutions adaptées et durables.

Quelle est la place de l'intercommunalité dans cette dynamique ?

L'intercommunalité joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques cohérentes et efficaces sur notre territoire. En regroupant plusieurs communes, elle permet de mutualiser les ressources et d'harmoniser les actions pour un développement collectif. Cela signifie que des projets d'envergure, comme l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, des piscines, le développement économique... peuvent être réalisés de manière plus efficace grâce à une coopération renforcée entre les 11 communes. L'intercommunalité offre également une instance pour échanger des idées, partager de bonnes pratiques et travailler ensemble sur des enjeux communs qui transcendent les limites des communes. Ensemble, l'intercommunalité permet de faire face à des défis complexes, tels que la transition écologique, l'urbanisme durable ou le développement des infrastructures. En unissant leurs forces, les élus communautaires renforcent leur capacité à répondre aux besoins des habitants tout en préservant l'identité de chaque commune. Comme au niveau municipal et dans ce contexte, l'engagement de chaque élu-e au sein de l'intercommunalité est primordial pour garantir que chaque citoyen soit entendu. C'est cette volonté commune qui permet de construire un avenir meilleur pour tous et pour les 11 collectivités qui forment la communauté de communes Sèvre et Loire.

À tous, Valletaises, Valletais, bénévoles, associations, commerçants, entrepreneurs, acteurs de la vie éducative... Excellente année 2026.

Jérôme MARCHAIS
Maire de Vallet

Compétences des collectivités territoriales : **qui fait quoi ?**

En France, l'organisation de notre pays repose sur plusieurs collectivités territoriales qui exercent des compétences spécifiques et complémentaires afin de répondre aux besoins des citoyens à différents niveaux. Les principales collectivités territoriales sont la commune, la communauté de communes, le Département et la Région.



01



Les compétences des Régions

La France est structurée en 18 Régions (dont 13 en métropole). En tant que collectivités territoriales, elles jouent un rôle crucial dans le développement de son périmètre géographique, l'aménagement et la gestion de leurs politiques publiques. Elles bénéficient d'un pouvoir décisionnel et opérationnel permettant une plus grande autonomie dans la gestion de leurs affaires.

Les Régions disposent d'un budget propre, leur permettant d'intervenir de manière autonome sur divers enjeux. Leur administration est assurée par un conseil régional avec à la tête un ou une Président.e et des vice-présidents. Les compétences des Régions ont été redéfinies par la Loi NOTRe en 2015. Cette loi a précisé leurs responsabilités, renforçant leur rôle dans des domaines clés tels que l'aménagement du territoire, l'environnement, la formation professionnelle et la gestion des lycées.

Les Régions sont également responsables des transports régionaux, notamment des transports express régionaux (TER) et des services de cars. Elles soutiennent le développement économique local en favorisant l'innovation, la création d'emplois et



l'attractivité de leur territoire. Par ailleurs, elles gèrent les fonds européens destinés au développement régional, permettant ainsi la mise en œuvre de projets structurants.

Les Régions sont des acteurs majeurs dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, jouant un rôle déterminant dans l'équilibre et la dynamique de leur territoire.

Les compétences des Départements

Les Départements sont des collectivités territoriales ayant un rôle en matière de solidarité territoriale et humaine. La loi NOTRe a également conforté leur position en précisant leurs missions. Ils exercent des compétences qui leur sont propres tout en partageant certaines responsabilités de manière transversale avec d'autres collectivités.

Le champ d'action des Départements est principalement orienté vers la solidarité sociale. En effet, cette mission représente plus de la moitié de leur budget de fonctionnement. Ils viennent en aide aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux familles en difficulté, notamment à travers des dispositifs tels que le Revenu de Solidarité

Active (RSA) et la protection de l'enfance.

Les Départements gèrent également des équipements et des infrastructures essentielles, comme les collèges et les routes départementales. Ils s'occupent des services d'incendie et de secours, jouant un rôle crucial dans la sécurité publique. En outre, les Départements sont engagés dans la réduction des inégalités entre les territoires, notamment dans les zones rurales, où ils mettent en place des actions pour favoriser l'accès aux services publics ou réalisent des aménagements. Ils exercent également des compétences culturelles, notamment en matière de gestion du patrimoine, des musées et des archives.

Les compétences intercommunales

L'intercommunalité en France se manifeste sous plusieurs formes, notamment les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les métropoles. Ces structures permettent aux communes de mutualiser leurs moyens et d'agir de manière plus efficace sur des projets qui dépassent souvent le cadre d'une seule collectivité.





Chaque type d'intercommunalité dispose de compétences spécifiques définies par ses statuts. Les communautés doivent exercer des compétences obligatoires, telles que l'aménagement de l'espace, la gestion des déchets, et peuvent également gérer des compétences optionnelles selon les besoins des communes membres.

Prenons l'exemple de la communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL), dont fait partie Vallet avec ses 10 communes voisines. Créée en 2017 à la suite de la fusion de deux anciennes communautés, elle regroupe 51 148 habitants au 1^{er} janvier 2025. La CCSL gère des compétences variées, comme la collecte et le traitement des déchets, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que la définition de la politique d'aménagement du territoire à travers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En outre, elle joue un rôle dans le développement économique, en s'occupant de la création et de la gestion des zones d'activités industrielles et commerciales. Elle est également responsable de l'entretien d'équipements culturels et sportifs comme l'école de musique et les piscines, de la promotion du tourisme, de la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations, de l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, etc.

Les compétences des communes

Les communes sont les collectivités territoriales les plus proches des citoyens, elles conservent une clause générale de compétences qui leur confère une certaine liberté d'action, tant qu'elles justifient d'un intérêt public local et n'interfèrent pas avec des compétences attribuées à d'autres collectivités. Leurs missions principales sont de gérer les affaires locales et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Les compétences des communes concernent surtout les services de proximité qui peuvent varier selon la taille de la commune, son budget et son dynamisme.

« Les communes proposent une large gamme de services pour faciliter le quotidien des habitants. »

Certaines missions, cependant, restent obligatoires, comme l'entretien de la voirie communale ou la gestion des écoles.

Elles sont responsables de l'entretien et de la gestion des bâtiments municipaux (équipements sportifs, salles polyvalentes), du cimetière, de l'éclairage public et de l'entretien des espaces verts. Elles s'occupent également de l'action sociale de proximité, ainsi que de nombreux

services comme la police municipale. Elles peuvent aussi soutenir la vie associative par des aides matérielles et financières et par la mise à disposition des équipements sportifs et culturels.

À Vallet, par exemple, la commune porte aussi le pôle culturel du Champilambart.

En tant que représentant de l'État, le maire tient les registres de l'état civil (naissances, mariages, décès), célèbre les mariages et délivre les actes d'état civil. L'organisation des élections est également une compétence communale.

Les compétences partagées

Les écoles



Les écoles maternelles et élémentaires sont gérées par **la commune**.



Les collèges sont gérés par **le Département**.



Les lycées sont gérés par **la Région**. Les universités sont des établissements publics autonomes sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, donc de l'État.

Les routes



La commune s'occupe des **routes, rues, avenues, chemins...** sur son territoire.



La communauté de communes gère les **routes dans les zones d'activités**.



Le Département se charge des **routes départementales**, de leurs abords et entretien. Celles-ci relient les communes entre elles.



Les **routes nationales** sont sous la responsabilité de l'État.



18 régions

dont 13 en France métropolitaine
(incluant la Corse) et 5 en Outre-mer



101 départements



34 875 communes

cela représente environ 40% des
communes de toute l'Union européenne

Le saviez-vous ?

Qu'est-ce qu'une délégation de service public ?

La délégation de service public est un contrat par lequel une collectivité confie la gestion d'un service public à un délégataire (association, entreprise ou organisme spécialisé). Le délégataire exploite le service et se rémunère principalement grâce aux redevances versées par les usagers, complétées éventuellement par une participation financière de la collectivité.

La ville de Vallet a délégué une partie du service enfance et jeunesse à l'association Ifac. C'est elle qui s'occupe de la gestion du multi-accueil, du pôle enfance et du pôle jeunesse. Si l'on prend le cas du multi-accueil, la ville de Vallet reste responsable du service et fixe les objectifs, les tarifs, les conditions d'accueil et les règles de fonctionnement. L'Ifac assure la gestion quotidienne, c'est à dire l'encadrement des enfants, la gestion du personnel ainsi que le respect des normes de sécurité et de qualité.



Les démarches à entreprendre pour voter

Pour voter, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales. Cette inscription peut se faire en ligne sur le site servicepublic.fr ou en se rendant à la mairie, muni d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Si vous avez déménagé, même au sein de la même commune, il est essentiel de réaliser à nouveau les démarches car le changement de bureau n'est pas automatique. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 février 2026 en ligne ou jusqu'au 6 février en mairie.

Vous pouvez également vérifier votre statut électoral avant le jour du scrutin pour connaître votre bureau de vote et éviter toute complication sur : www.servicepublic.fr.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, vous pouvez confier votre vote à un électeur de votre choix inscrit sur les listes électorales (peu importe la commune de résidence). Celui-ci pourra voter à votre place à condition qu'il se déplace dans votre bureau de vote. Pour effectuer la démarche, il suffit de compléter le document cerfa 14952-03 disponible sur le site de la ville de Vallet ou sur internet et de vous rendre dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie muni d'une pièce d'identité valide.

La composition des listes électorales

Les listes pour les élections municipales doivent être composées d'un nombre impair de candidats, variable en fonction de la taille de la commune. À Vallet, ce nombre s'élève à 29. La parité est une exigence légale; chaque liste doit comporter un nombre égal ou presque de femmes et d'hommes et respecter une alternance stricte. Cette règle vise à garantir une représentation équitable des sexes et à encourager l'engagement des femmes en politique.

Pour que la liste soit validée, elle doit être déposée auprès des autorités compétentes dans les délais impartis, au plus tard 15 jours avant la date des élections. Les candidats doivent remplir une déclaration de candidature et s'engager à respecter les règles de la campagne électorale. La validation des listes est cruciale pour garantir une représentation conforme aux normes en vigueur, renforçant ainsi la légitimité du processus électoral.

Élections municipales : un enjeu pour l'avenir de la commune

La désignation du maire et la répartition des sièges

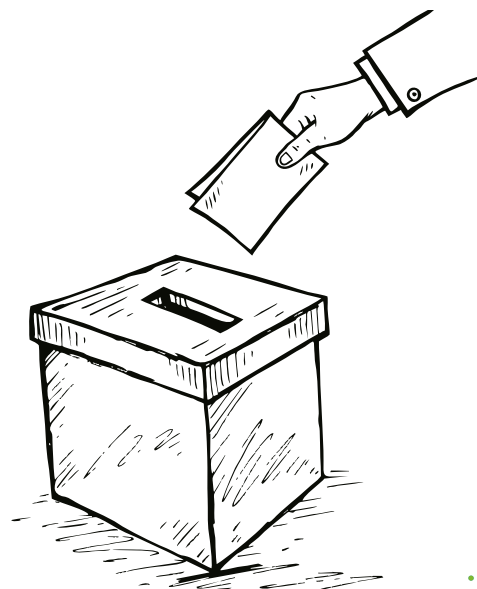
Après les élections, le conseil municipal se réunit pour élire le maire. Ce dernier est choisi parmi les conseillers élus par les électeurs. La répartition des sièges au sein du conseil municipal est déterminée par les résultats des élections, qui suivent la représentation proportionnelle. Cette méthode permet de refléter la diversité des opinions et des listes électorales présentées dans la commune, donnant ainsi une voix à un large éventail de citoyens. Cela signifie que les listes qui obtiennent un pourcentage plus élevé de voix se voient attribuer un plus grand nombre de sièges. Pour qu'une liste puisse obtenir des sièges, elle doit dépasser un seuil de suffrage fixé à 5% des voix exprimées.

Le rôle des élus municipaux

Le maire, en tant que représentant de la commune joue un rôle central dans la gestion de la ville. Il est responsable de l'administration de la commune, de la mise en œuvre des décisions du conseil municipal et de la représentation de la commune dans ses relations externes.

Le maire, en tant que premier magistrat de la commune, occupe une position centrale au sein du conseil municipal. Il a une double casquette. Il agit en tant que

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain. Elles représentent une étape cruciale dans la vie démocratique locale. Ce scrutin permet aux citoyens de choisir leurs représentants au conseil municipal, un acte fondamental, car c'est ce conseil, dirigé par le maire, qui définit les orientations politiques de la ville et façonne l'avenir de la commune.





De quand date le droit de vote ?

En France, la conquête du suffrage est une épopée démocratique marquée par deux dates clés. En 1848, le suffrage universel masculin est instauré mettant fin au vote censitaire réservé aux riches. Cependant, il faut attendre l'ordonnance de 1944 pour que les femmes obtiennent enfin le droit de vote et d'éligibilité.

Qu'est-ce que le mode de scrutin proportionnel avec prime majoritaire (élections municipales) ?

Dans les communes, le mode de scrutin est un système hybride combinant les logiques majoritaire et proportionnelle. Historiquement, si le suffrage universel date de 1848, les règles municipales ont évolué pour garantir une gestion stable des mairies tout en respectant la pluralité.

Concrètement, la liste qui arrive en tête obtient d'abord une "prime majoritaire" correspondant à la moitié des sièges. Le reste est ensuite réparti à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ce calcul mathématique permet aux listes minoritaires de siéger au conseil municipal proportionnellement à leur score.



représentant de la commune. Il a la responsabilité de diriger les séances du conseil municipal, de veiller au bon déroulement des débats et d'assurer que toutes les voix soient entendues.

Le maire exerce également un rôle de représentant de l'État, intervenant sous l'autorité du préfet ou du procureur de la République. Il est responsable de l'application des lois et des règlements et assure ainsi le respect de l'ordre public. Il est officier d'état civil, ce qui lui confère la responsabilité d'enregistrer les naissances, les mariages et les décès, ainsi qu'officier de police judiciaire, ce qui lui permet d'exercer certaines fonctions liées à la sécurité et à la justice au niveau local.

En tant que maire, il peut déléguer des compétences à ses adjoints et à des conseillers délégués qui se voient attribuer des missions spécifiques dans des domaines comme l'urbanisme, les affaires sociales, la culture, les espaces verts, la voirie, le sport, etc. Ces élus apportent leur expertise et leur connaissance des enjeux locaux pour faciliter la prise de décision. Ils rendent compte de leur délégation au maire.

« Chaque élu·e a pour mission de défendre les intérêts des citoyens et de travailler à l'amélioration des services publics, des infrastructures et de répondre aux problématiques locales en matière d'aménagement, de sécurité, d'éducation, de culture, d'environnement, etc. »

Le rôle des commissions

Les commissions municipales jouent un rôle important dans l'organisation et le fonctionnement du conseil. Elles permettent d'examiner des sujets spécifiques tels que l'urbanisme, l'éducation, les finances, la culture, etc. Les élus sont répartis dans différentes commissions en fonction de leurs compétences et de leurs centres d'intérêt. Ces commissions se réunissent régulièrement pour étudier les dossiers, analyser les propositions et formuler des souhaits et avis qui seront soumis au conseil municipal.

La répartition des sièges au sein du conseil municipal est respectée également dans chaque commission. Cette pluralité d'opinions enrichit les échanges, les débats et favorise une réflexion collective sur les projets présentés.



Le fonctionnement du conseil municipal

Les membres du conseil municipal se réunissent régulièrement pour aborder les affaires de la commune, examiner et voter les budgets, ainsi que prendre des décisions sous forme de délibérations. Les missions du conseil municipal sont diverses et essentielles : elles incluent la gestion des ressources publiques, la planification de projets d'aménagement, l'amélioration des services à la population et la mise en œuvre de politiques publiques municipales répondant aux besoins des habitants.

Les séances du conseil municipal sont ouvertes au public, permettant ainsi aux citoyens et aux journalistes d'assister aux débats. Ce cadre renforce la transparence et l'engagement civique.

Les débats enregistrés sont ensuite retranscrits dans un procès-verbal et les délibérations votées sont transmises au contrôle de légalité de la Préfecture.

La répartition des sièges au sein du conseil municipal joue également un rôle dans les dynamiques de collaboration et d'opposition entre les différents groupes. Cela est crucial pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie locale, garantissant que les voix de tous les représentants, qu'elles soient majoritaires ou minoritaires, soient entendues et prises en compte dans le processus décisionnel.

La représentativité au sein de l'intercommunalité

Vallet fait partie de la communauté de communes Sèvre et Loire qui regroupe 11 communes. Le nombre de sièges attribués à chaque commune est proportionnel à sa taille, ce qui garantit que les problématiques locales soient prises en compte dans les décisions intercommunales. Les élus municipaux, désignés lors des élections, représentent directement les intérêts de Vallet au sein de cette structure. Sous la direction d'un-e président-e élu-e par les membres de l'intercommunalité, cette représentation veille à ce que les besoins spécifiques des habitants soient intégrés dans les projets et les politiques collectives. Le nombre de sièges attribués à Vallet au conseil communautaire est de 8 sur 44.

Calendrier des prochaines élections

2026 : élections municipales et intercommunales

15 mars : premier tour

22 mars 2026 : second tour en fonction du résultat du premier tour

2027 : élections présidentielles

2028 : élections régionales et départementales

2029 : élections européennes



L'équilibre entre les sources de financement s'évalue en fonction de plusieurs facteurs déterminants et notamment :

- la conservation des marges de manœuvre financières de la collectivité pour le futur ;
- la pertinence du mode de financement en fonction de la durée d'utilisation.

Par exemple, un emprunt de 25 ans pour un projet dont l'impact attendu sur les habitants s'étalerait sur une dizaine d'années serait plutôt inapproprié !

Les fonds propres

L'épargne nette

C'est ce qu'on appelle l'autofinancement : ce que la commune réussit à dégager comme excédent pour payer ses investissements.

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement (recettes réelles moins dépenses réelles) une fois payé le remboursement du capital des emprunts.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

En principe, les collectivités ne sont pas assujetties à la TVA et ne disposent donc pas d'un droit à déduction de cette taxe. Le FCTVA a ainsi été créé pour compenser la charge de TVA supportée par les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement. Cette charge n'est pas compensée entièrement : 16,404% des dépenses éligibles TTC sont reversés à la commune, deux ans après la dépense concernée.

En 2025, le FCTVA perçu en section d'investissement s'élève à 369 035 €. Cela représente près de la moitié des recettes réelles d'investissement de l'année ce qui n'est pas négligeable ! Cette somme importante reversée provient de la compensation de la charge de TVA supportée par la collectivité principalement au titre des travaux de réhabilitation du centre technique municipal achevés en 2023.

03

Comment finance-t-on un projet municipal ?

Dès qu'un projet municipal émerge, une question se pose : quelles recettes en face ?

L'objectif pour la ville est de trouver le bon équilibre entre les différentes sources de financement à sa disposition : ses fonds propres et des ressources externes.

Les financements externes

Les subventions ou fonds de concours des autres collectivités et organismes

Pour une commune comme Vallet, les plus courants sont les dispositifs annuels de l'État :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR);
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL);
- Le fonds vert : soutien aux projet concourant à la transition écologique et à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Ces différents appels à projets sont un outil pour l'État qui lui permet de mettre en œuvre ses politiques publiques. Ainsi, pour 2026 par exemple, seront prioritaires les projets présentés par les collectivités territoriales qui s'inscrivent dans les domaines suivants :

- transition écologique et adaptation au changement climatique : rénovation thermique des bâtiments publics, développement des mobilités décarbonées, amélioration de la qualité du cadre de vie, préservation des ressources foncières, etc.





- actions inscrites dans le cadre de démarches contractuelles portées par l'État (exemple : Petites Villes de Demain) ;
- amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics ;
- construction et rénovation de bâtiments scolaires ou encore adaptation à l'accroissement du nombre d'habitants ;
- accès aux services publics en milieu rural ou s'inscrivant dans les mesures de l'Agenda rural ;
- création de nouveaux logements, attractivité des centres-villes et centre-bourgs.

Depuis 2020, à travers ses principaux dispositifs, l'État a participé à hauteur de plus de 1,3 M€ aux projets valletais tels que la création de la micro-folie, la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux, les travaux d'accessibilité des équipements publics, la création de cheminements doux ou encore la création de l'école de musique.

Cela fait de l'État le premier partenaire financier en faveur des investissements sur le territoire valletais puisque ses subventions représentent près de 3/4 des subventions perçues par la ville depuis 2020 (budget principal et budget annexe de l'espace culturel).

Dans certains cas, les fonds européens peuvent également être mobilisés : plus de 40 programmes européens financent les initiatives locales dès lors qu'elles s'inscrivent dans l'une des 5 priorités européennes : une Europe plus intelligente et compétitive / plus verte / plus connectée / plus sociale / plus proche des citoyens.

La ville a bénéficié de ces fonds pour la rénovation énergétique de l'hôtel de ville ou encore l'aménagement de la Coulée de la Logne par exemple.

Mais il en existe d'autres qui peuvent être très spécifiques en fonction de la nature du projet (par exemple les agences de l'eau financent particulièrement la restauration des cours d'eau, l'agence nationale du sport apportera une aide ciblée pour la création de terrains de basket 3x3, etc.).

L'ADEME, agence de la transition écologique, a par exemple versé à la ville en 2025 un peu plus de 14 000 € pour l'élaboration d'un schéma global des déplacements avec propositions opérationnelles.

Vallet est par ailleurs membre de la communauté de communes Sèvre & Loire (CCSL). En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la CCSL propose à ses communes membres un fonds de concours que chaque commune peut utiliser pour financer un équipement public. Ici, sous certaines conditions, chaque commune peut solliciter ce fonds de concours à hauteur de 100 000 € sur la durée du mandat. À noter : en cas de financements publics multiples, la collectivité maître d'ouvrage doit apporter une participation minimale de 20% du montant total hors taxe du projet d'investissement.

L'emprunt

« Règle fondamentale pour les collectivités territoriales : l'emprunt sert uniquement à financer la section d'investissement du budget (ce qui n'est pas le cas pour l'État notamment). »

Il peut s'agir par exemple de financer un équipement spécifique, un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore des acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations en matière comptable.

Aujourd'hui, les caractéristiques des emprunts sont strictement réglementées pour protéger la collectivité contre les risques financiers excessifs.

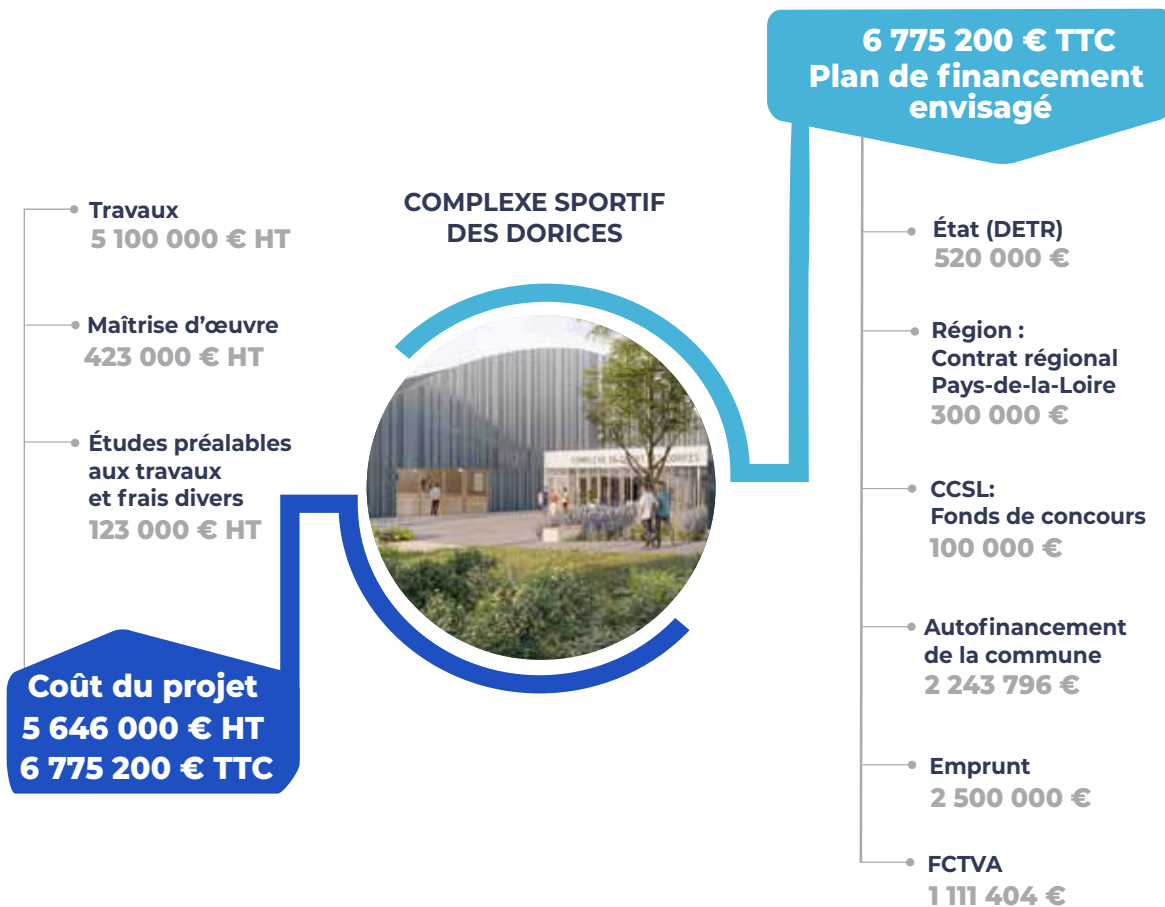
Au 31 décembre 2025, le capital restant dû s'élève à 3 M€ (budget principal et budget annexe de l'espace culturel). La capacité de désendettement, c'est-à-dire, le nombre d'années que la ville mettrait à rembourser ses emprunts si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, est de 2,4 années soit bien en-deçà du seuil d'alerte fixé à 12 années.

Les solutions alternatives les plus courantes

Le financement participatif

Ce mécanisme permet d'impliquer directement les citoyens et les acteurs locaux dans le financement des projets d'intérêt général.

Un exemple concret : l'extension et la réhabilitation du complexe sportif des Dorices



Le mécénat

Il s'agit de dons (en numéraire, en nature ou de compétences) effectués par des entreprises ou des particuliers sans contrepartie directe proportionnelle. Le mécénat est souvent utilisé pour le patrimoine ou la culture. C'est le cas à Vallet puisqu'une vingtaine d'entreprises locales soutient chaque année la culture à travers des dons à l'espace culturel du Champilambart.

Les partenariats publics-privés

Ils permettent à la collectivité de confier à un partenaire privé une mission globale qui inclut souvent le financement, la conception, la réalisation et la maintenance/exploitation d'un ouvrage ou d'un équipement public. Le partenaire privé préfinance le projet. La collectivité le rémunère ensuite par des loyers ou des redevances sur une longue durée (généralement entre 15 et 25 ans), après la livraison de l'ouvrage et basés sur sa performance.



Le podium des financeurs (hors autofinancement de la commune)



8 politiques publiques
principalement financées par les organismes extérieurs de la commune (notamment culture, transition écologique, enfance / jeunesse)



36%
de financements extérieurs

64%
de ressources internes

LE GUIDE PRATIQUE

Ville de Vallet ❤️ 2026

FRÉQUENTER LES LIEUX CULTURELS

GRANDIR ET AFFIRMER
SON APPRENTISSAGE

FAIRE DU SPORT

DÉVELOPPER SES TALENTS

ARTISTIQUES

ANIMER LE TERRITOIRE

ENRICHIR SES CONNAISSANCES

TROUVER UN EMPLOI

SE FAIRE ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN

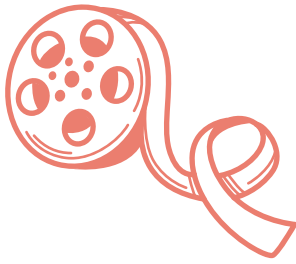
AIDER LES AUTRES

PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ

EFFECTUER SES DÉMARCHES

GÉRER SES DÉCHETS

SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE



Le Champilambart

Service culturel de la ville de Vallet
13 route des Dorices
44330 Vallet

☎ 02 40 36 42 81

✉ champilambart@vallet.fr

🌐 www.champilambart.fr

Saison culturelle

Billetterie

☎ 02 40 36 20 30

✉ billetterie@vallet.fr

Tiers-lieu l'Intervalle

☎ 02 40 36 42 81

✉ lintervalle@vallet.fr

La Micro-Folie

Musée numérique

☎ 02 40 36 42 81

✉ microfolie@vallet.fr



Autres structures culturelles

Cinéma Le Cep

Responsable :

Christiane FOULONNEAU

Contact : Jim MARTIN

8 boulevard Evariste Dejoie

44330 Vallet

✉ animation.cinemalecep@orange.fr

☎ 02 40 36 60 82

🌐 www.cinemalecep.fr



© Communauté de communes Sèvre et Loire

Fréquenter les lieux culturels

École de musique Sèvre et Loire

Service de la communauté de communes Sèvre et Loire
Espace culturel le Champilambart
13 route des Dorices
44330 Vallet

✉ ecoledemusique@cc-sevreloire.fr

☎ 02 51 71 52 28

🌐 www.cc-sevreloire.fr/sortir-bouger/ecole-de-musique



Médiathèque « Mille et une pages »

Réseau des bibliothèques de la communauté de communes Sèvre et Loire

Médiathèque « Mille et une pages »

16 rue Emile Gabory

44330 Vallet

✉ jc.bazile@cc-sevreloire.fr

☎ 02 40 33 91 84

🌐 www.cc-sevreloire.fr

Les bénévoles d'imagemo

Association des bénévoles de la médiathèque

Présidente : Nathalie BOBIERE

16 rue Emile Gabory

✉ imagemo330@gmail.com



Grandir et affirmer son apprentissage

École Sainte Marie

École maternelle et élémentaire Sainte Marie

Directeur : Pierre-Yves LE BRIGAND
 29 rue François Luneau
 44330 Vallet
 ✉ ec.vallet.ste-marie@ec44.fr
 ☎ 02 40 33 94 05
 🌐 www.ecole.sainte-marie-vallet.fr

Assiette scolaire

Présidente :
 Marie-Agnès GARNIER
 Responsable : Philippe BAZON
 Rue Paimparay
 44330 Vallet
 ✉ assiettescolaire@orange.fr
 ☎ 02 40 36 36 71

APEL (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) de l'école Sainte-Marie

Président : Alexandre HERBRETEAU
 29 rue François Luneau
 44330 Vallet
 ✉ apel.vallet@gmail.com
 🌐 www.apel-vallet.assoconnect.com

OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)

Président : Régis MARTINEAU
 29 rue François Luneau
 44330 Vallet
 ✉ secretariat@ecole-sainte-marie-vallet.fr

Collège Pierre Abélard

Collège Pierre Abélard

Principal : Hervé BROCHARD
 10 chemin du Rouaud
 44330 Vallet
 ✉ ce.0442052s@ac-nantes.fr
 ☎ 02 40 36 64 40
 🌐 www.pabelard.loire-atlantique.e-lyco.fr

École Paul Éluard

École maternelle

Directrice : Virginie SUTEAU
 2 rue Samuel Paty
 44330 Vallet
 ✉ ce.0441603d@ac-nantes.fr
 ☎ 02 40 33 90 66

École élémentaire

Directeur : Franck JOURDON
 46 rue François Luneau
 44330 Vallet
 ✉ ce.0441557d@ac-nantes.fr
 ☎ 02 40 33 92 29

Restaurant scolaire

2 rue Samuel Paty
 44330 Vallet
 ✉ restaurantscolaire@vallet.fr
 ☎ 02 40 33 98 03

APE (Association des parents d'élèves) des écoles publiques Paul Eluard

Président : Thomas GIRAUDET
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 ✉ ape.pauleluard@yahoo.fr
 🌐 www.ape-vallet.jimdofree.com



FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) du collège Pierre Abélard

10 chemin du Rouaud
44330 Vallet
📧 contact@parents-abelard.fr



Collège Saint Joseph

Collège Saint Joseph

Directeur : Loïc CHAMPION
16 rue François Luneau
44330 Vallet
📧 college@stjovallet.net
☎ **02 40 33 93 82**
🌐 www.stjovallet.net

OGEC collège Saint Joseph

Président : Denis COFFRE
16 rue François Luneau
44330 Vallet
📧 college@stjovallet.fr
☎ **02 40 33 93 82**

APEL collège Saint Joseph

Président : Clément SUTEAU
16 rue François Luneau
44330 Vallet
📧 apel.collegestjoseph.vallet@gmail.com
☎ **06 81 84 64 34**



Instituts spécialisés

Institut Médico-Éducatif (IME)

Responsable d'établissement : Cindy
ROUVAIS
Avenue des papillons blancs
44330 Vallet
📧 imevallet@adapeila.fr
☎ **02 40 36 45 00**
🌐 www.adapeila.fr

SESSAD Vents d'ouest

Président : Hervé AUDOUIN
Directrice : Barbara RINCÉ
9 rue de l'industrie - ZI les Dorices
44330 Vallet
📧 sessad@arpep-pdl.fr
☎ **antenne : 02 72 34 21 23**
☎ **secretariat : 06 52 11 10 45**
🌐 www.arpep-pdl.fr



Vallet animation Ifac Ouest

Vallet animation Ifac Ouest

Directeur : Bruno FOURIER
11 boulevard Stéphane Pusterle
44330 Vallet
📧 vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr
☎ **02 40 36 24 84**
🌐 www.vallet.ifac.asso.fr

Pôle petite-enfance

Multi-accueil
La maison des doudous
& Les petites canailles
Directrice : Valérie PARADELO
Directrice adjointe : Elodie GUILBERT
2 rue Saint Michel
44330 Vallet
📧 vallet.multiaccueil@utno.ifac.asso.fr
☎ **07 62 26 09 46**
🌐 www.vallet.ifac.asso.fr

Pôle enfance

Accueil periscolaire
et accueil de loisirs
du groupe Paul Éluard / Pôle
enfance ALSH /périscolaire
Directrice : Céline PÉAN LOISELEUR
Directrice adjointe : Annabelle SUREAU
9 boulevard Evariste Dejoie
44330 Vallet
📧 vallet.enfance@utno.ifac.asso.fr
☎ **02 40 33 77 09 ou 07 62 26 16 18**
🌐 www.vallet.ifac.asso.fr

Pôle jeunesse

Directrice : Laïla GERYL
11 boulevard Stéphane Pusterle
44330 Vallet
📧 vallet.jeunesse.loisirs@utno.ifac.asso.fr
☎ **07 62 26 20 80**
🌐 www.vallet.ifac.asso.fr





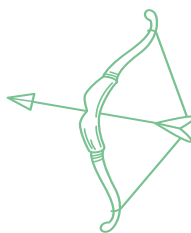
Faire du sport

Animation sportive départementale secteur Sèvre & Loire

Animateur sportif départemental :
Samuel FLEURANCE
 @ agathe.desmars@loire-atlantique.fr
 ☎ 06 87 28 69 25

Arc nature valletais

Président : Sylvain TEILLET
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ arcnaturevalletais2.0@gmail.com
 ☎ 06 35 93 82 68
 🌐 www.arcnaturevalletais.fr



Association gymnastique volontaire Vallet

Présidente : Hélène MANDIN
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ agvvalletasso@gmail.com
 ☎ 06 95 88 16 05
 🌐 www.agv-vallet.fr

Association taekwondo Vallet

Présidente : Maria BOURGEOIS
 100 Le Landreau village
 44330 Vallet
 @ taekwondosundovallet@gmail.com
 ☎ 07 77 70 60 97
 🌐 www.taekwondovallet.fr

BMX club Vallet

Président : Alain DANIEL
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ bmx.club.vallet@orange.fr
 ☎ 06 08 46 85 84

Cyclo club valletais

Président : Vincent GELOT
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 ☎ 06 88 63 69 72
 🌐 www.ccvalletais.clubeo.com
 @ ccvalletais@neuf.fr



Escrime valletaise

Président : Mikael RAULT
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ valletescrime@gmail.com
 ☎ 06 36 36 44 85
 🌐 www.escrime-valletaise.fr

Entente sportive valletaise football

Présidents : Alex TESSIER - Nicolas
 BARRAUD - Carl FLEURANCE
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ esvalletfoot@gmail.com
 ☎ 06 22 46 97 18
 🌐 www.esvallet.fr

Handball Vallet

Président : Christophe DABIN
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ association@handball-vallet.fr
 ☎ 06 68 87 46 27
 🌐 www.handball-vallet.fr

Judo taïso club du Vignoble

Présidente : Patricia FRUCHET
 HACAULT
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ jjcvallet@gmail.com
 ☎ 06 83 76 13 39
 🌐 www.judo-jujitsu-taïso-vallet.com

Les amis des sentiers pédestres de Vallet

Présidents : Christian ROZE
 et Marie-Noëlle RIPOCHE
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ chr.roze@laposte.net
 @ ripochemarienoelle@gmail.com
 ☎ 06 77 10 97 77 / 06 41 37 32 82



Office du Mouvement Sportif valletais

Président : Joevin BRANGEON
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ oms.vallet@gmail.com

Pampres valletais basket

Présidente : Solène GUILLOUCHE
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ pvb.basket@gmail.com
 ☎ 06 64 76 59 99
 🌐 www.vallet-basket.fr

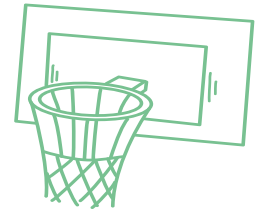


PISCINE



Piscine Nâïadolis

Communauté de communes
 Sèvre et Loire
 7bis boulevard Evariste Dejoie
 44330 Vallet
 ☎ 02 40 33 77 21
 🌐 piscines@cc-sevreloire.fr



Tonus Gymnase Vallet Lutte

Co-présidents : Véronique FOUCHER
 et Thomas GIRAUDEAU
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ contact@tgvalletlutte.fr
 🌐 www.tgvalletlutte.fr
 ☎ 06 36 92 37 43
 (lutte et fitness training) ou
 07 77 85 19 13
 (grappling et boxe)

Vallet fitness

Présidente : Delphine GODIN
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ valletfitness44@gmail.com
 🌐 www.valletfitness.wixsite.com

Racing club nantais section Vallet

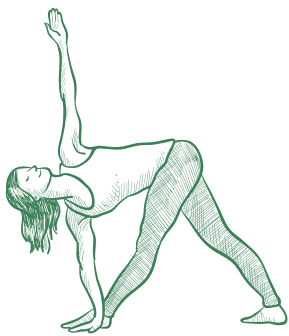
Présidente : Audrey MORICE
 11 boulevard Stéphane Pusterle
 44330 Vallet
 @ valletrcn@gmail.com
 ☎ 06 59 11 12 46
 🌐 www.rcnantais.fr

Terre d'énergie d'éveil

Président : Laurent THIBAUD
 Contact : Gilles FILLON
 Chez Anne LEROY, rue de la
 Fossardière 44330 Vallet
 @ g.fillon44@gmail.com
 ☎ 07 80 38 37 77
 🌐 www.terredenergie.jimdofree.com

Vallet hors stade

Président : Nicolas GUILLOIS
 Contact : Denis BOULANGER
 41 rue Saint Vincent
 44330 Vallet
 @ vallehorsstade@gmail.com
 ☎ 06 71 11 19 22
 🌐 Facebook : ValletHorsStade



Vallet karaté-do Club

Président : Bertrand LEJEUNE
Contact : Gabriel BARBIER
11 boulevard Stéphane Pusterle
44330 Vallet
@ karate.vallet@gmail.com
www.valletkaratedoclub.free.fr



Vallet shorinji kempo

Présidente : Dominique PASQUIER
Contact : Arnaud LEROY
11 boulevard Stéphane Pusterle
44330 Vallet
@ vallet.shorinji.kempo@gmail.com
06 61 31 18 40
www.vallet-shorinji-kempo.fr

Vélo sport valletais

Président : Florian GOULET
72, Les Chaboissières
44430 Vallet
@ admin@vsvallet.fr
06 51 09 00 49
www.velosportvalletais.fr

Vallet tennis club

Présidente : Sylvaine MARCHAIS
@ vallet.tennis.club@gmail.com
06 89 34 98 06
www.vallet-tennis-club.kalisport.com

Yoga souffle et détente

Présidente : Françoise BREHIER
22, Les Corbeillères
44330 Vallet
@ yoga.vallet@gmx.fr
06 63 17 53 67

POUR LES 60 ANS ET +

Activité physique adaptée



Le CCAS propose des cours
de sport adapté.

02 28 03 39 00
ccas@vallet.fr



Chœur de Vallet

Présidente : Odile AUBRON
11 boulevard Stéphane Pusterle
44330 Vallet
✉ denieul.francois@wanadoo.fr
☎ 06 73 00 54 95

Compagnie de théâtre La Graine Bleue

Président : Eric HERVOUET
Contact : Amélie HAGUET
26 rue des peupliers
44330 Vallet
✉ lagrainebleue@gmail.com
☎ 07 67 70 38 10
📌 Cie La Graine Bleue



Développer ses talents artistiques

Créaccueil

Présidente : Murielle DUCEPT
5 rue de la Bourie
44330 Vallet
✉ creaccueil.vallet@orange.fr
☎ 07 88 97 85 52

D'rôle de jeu association théâtrale

Présidente : Julie BLANCHARD
9 avenue des papillons blancs
44330 Vallet
✉ theatre.droledejeu@gmail.com
☎ 06 22 08 10 46

Harmonie de Vallet

Président : Colin CHAILLOU
7 rue Barin de la Galissonnière
44330 Vallet
✉ harmonievallet@gmail.com
☎ 06 44 22 75 85
🌐 www.harmoniedevallet.wixsite.com



Les Bouffons troupe de théâtre

Présidente : Myriam PINEAU
53, Bonne Fontaine
44330 Vallet
✉ lesbouffonsdevallet@gmail.com
☎ 06 83 27 91 83
📌 Troupe de théâtre "Les bouffons"

Les Léonarts

Président : Didier GIRAUD
Contact : Marie-Annick VINCENT
316, Les Laures
44330 Vallet
✉ joelmarievincent@orange.fr
☎ 06 85 60 31 00
📌 Association Léonarts

Photographein

Président : Bruno LELAIT
9, La Grande Grésillière
44330 Vallet
✉ photographein@laposte.net
☎ 06 82 82 59 84

Vallet danse

Présidente : Sarah MORICE
11 boulevard Stéphane Pusterle
44330 Vallet
✉ asso.vallet.danse@gmail.com
🌐 www.valletdanse.net





© Thomas FURIC - Moxill

Animer le territoire



Amicale laïque valletaise

Président : Bertrand CHOTARD
5, Le Grand Moulin Bondu
44330 Vallet
✉ alvalletaise@gmail.com

Association de loisirs des 7 villages

Président : Sébastien DUPÉ
378 La Robinière
44330 Vallet
✉ associationdes7villages@gmail.com

Bien vivre aux Laures

Président : Jérémy GOUJON
44330 Vallet
✉ villagedeslaures@gmail.com
☎ 07 50 70 36 10



Carnage asso Muscadeath

Président : Benoit DENIS
6 rue de L'Ormoie
44330 Vallet
✉ muscadeath@free.fr
☎ 06 52 80 35 08
🌐 www.muscadeath.fr

Comité des fêtes de Bonne Fontaine

Président : Sébastien DUVALLET
127, Le Projet
44330 Vallet
✉ cdfbonnefontaine@gmail.com
☎ 07 71 64 08 62

Club de l'âge d'or

Président : René DUCEPT
☎ 02 40 36 61 21



Cru Vallet

Président : Vincent DUGUÉ
Maison du Muscadet,
4 rue Samuel Paty
44330 Vallet
✉ contact@cru-vallet.fr
☎ 06 70 06 37 66
🌐 www.cru-vallet.fr

Dorices développement

Président : Loïc JUMEAU
8 rue de la Grande Perrière
ZI des Dorices
44330 Vallet
✉ doricesdeveloppement@gmail.com

Expo-Vall'

Président : Jean-Louis BOSSARD
Contact : Corinne CROISNIER
Le Champilambart
13 route des Dorices
44330 Vallet
✉ expovall@wanadoo.fr
☎ 02 40 33 92 97
🌐 www.expovall.fr



Maison du Muscadet

Président : Maxime CHENEAU

Contact : Rachel MARTIN

4 rue Samuel Paty
44330 Vallet

✉ maisondumuscadet@orange.fr

☎ 02 40 36 25 95

🌐 www.maisondumuscadet.fr



La bonne entente des Chaboissières

Président : Clément BAUVINEAU

Les Chaboissières
44330 Vallet

✉ bureau.chaboissieres@gmail.com

Les joyeux retraités du don du sang

Président : Yannick GERARD

✉ geyannick@wanadoo.fr

☎ 07 87 00 51 08

Les compagnons de Rivallon

Président : Walter DELECOLLE

✉ lescompagnonsderivallon@gmail.com

📌 Les Compagnons de Rivallon

Ludo'sphere

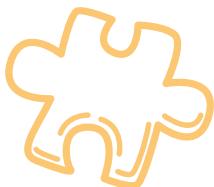
Président : Jean-François PINEAU

La Moucletière
44330 Vallet

✉ ludosphere.asso@gmail.com

☎ 06 19 82 40 28

📌 Ludo Sphère



© Photo: [unreadable] - Vallet en fête



Scrabble du vignoble

Présidente : Caroline LAURENT

13 boulevard Pierre Durand
44330 Vallet

✉ laurentrobineau@aol.com

☎ 06 46 08 59 35 ou 02 40 36 20 20

🌐 www.scrabbleduvignoble.over-blog.com



Vallet en fête

Association des commerçants

Présidente : Charlotte BERITAUULT

✉ valletenfete@gmail.com

☎ 06 20 00 32 38

📌 Vallet en fête

Westill

Président : Gauthier PATEAU

5 rue Emile Gabory,
44330 Vallet

✉ westillfest@gmail.com

📌 Westill

🌐 www.westill.fr



Syndicat viticole communal

Président : Emmanuel LUNEAU

Maison du Muscadet
4 rue Samuel Paty
44330 Vallet

✉ emmanuel-luneau@orange.fr

☎ 06 10 70 20 08

Union Nationale des Combattants (Vallet - La Regrippière - Mouzillon) Mémoire

Président : Jean-Marie GIRARD

Secrétaire général : Jacques POUCHARD

3 boulevard Evariste Dejoie
44330 Vallet

✉ jmetn.girard@orange.fr

☎ 06 82 23 11 61

LOCATION DE SALLES MUNICIPALES



Champilambart

13 route des Dorices
44330 Vallet

☎ 02 40 36 42 81

🌐 www.champilambart.fr

Comité de jumelage France-Espagne

Présidente : Séverine CHAUVIRÉ
5, La Coquetière 44330 La
Regrippière
✉ sevchavire@orange.fr
☎ 06 85 56 12 41



La graine bleue - cours de langue des signes française

Président : Eric HERVOUET
Contact : Amélie HAGUET
26 rue des peupliers
44330 Vallet
✉ lagrainebleue@gmail.com
☎ 07 67 70 38 10



Les amis de l'université et de la culture

Président : Loïc PINEAU
au cinéma Le Cep
8 boulevard Evariste Dejoie
44330 Vallet
✉ up.vallet@univ-nantes.fr
☎ 06 71 57 52 75
🌐 www.univ-nantes.fr/up/vallet



Comité de jumelage Vallet - Alcester

Présidente : Caroline LAURENT
13 boulevard Pierre Durand
44330 Vallet
✉ laurentrobineau@aol.com
☎ 02 40 36 20 20 / 06 46 08 59 35



L'Outil en Main du Pays Valletais

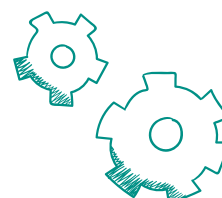
Président : Bernard CAILLER
7 boulevard du Luxembourg
44330 Vallet
✉ oemdupaysvalletais@orange.fr
☎ 06 28 55 12 82

Microclub informatique du Vignoble

Présidente : Sylvie HECQ
Salle Alice Recoque
16 rue Emile Gabory
44330 Vallet
✉ mduvignoble@gmail.com
☎ 06 37 69 40 54
🌐 www.microclubdುವignoble.com

Vallet mémoires

Président : Gabriel ARNAUD
Salle Jean-Baptiste Cesbron
16 rue Emile Gabory
44330 Vallet
✉ valletmemoires44330@gmail.com
☎ 02 40 36 40 64



Enrichir ses
connaissances



Trouver un **emploi**



Patmouille

Co-présidence :
Marie-Odile JARDON, Didier SAMSON,
Catherine DE KERSABIEC, Yvette
GUERRY

Contact : Aline DUVIVIER
La Blanchisserie : 8 route de la Loire
L'Écocyclerie : 14 rue de l'industrie
La Friperie : 12 rue de l'industrie
44330 Vallet

📧 contact@patmouille.fr

☎ **02 40 36 39 89**

🌐 www.patmouille.fr

France travail

Anciennement Pôle emploi
7 rue du Chantre
44190 Clisson
84 rue Jean Monnet
La Chapelle-Basse-Mer
44450 Divatte-sur-Loire

☎ **3949 (candidat)**

☎ **3995 (employeur)**

🌐 www.francetravail.fr



Mission locale du Vignoble nantais

Accueil, information, orientation et
accompagnement des jeunes de 16 à
25 ans vers l'emploi.

1 rue Simone Veil
44330 Vallet

☎ **02 40 36 09 13**

🌐 www.missionlocalevignoblenantais.fr

SEMES (Sèvre Et Maine Emploi Solidaire)

Association d'insertion
socioprofessionnelle avec un
accompagnement global et
personnalisé

1 rue Simone Veil
44330 Vallet

☎ **06 22 00 30 58**

🌐 www.semes-44.fr

📧 vallet@semes-44.fr



Aide à domicile Sèvre et Loire (SAAD)

Service de la communauté de communes Sèvre & Loire
Espace Solidarités
Zone d'activités de la Sensive
84 rue Jean Monnet
44450 Divatte-sur-Loire
✉ aideadomicile@cc-sevreloire.fr
☎ 02 51 71 92 20
🌐 www.cc-sevreloire.fr

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

20 rue Emile Gabory
44330 Vallet
Permanence sans rdv le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h et sur rdv le jeudi de 14h à 16h.
☎ 32 30
🌐 www.caf.fr

CAS de Vallet

Lieu d'accueil et d'écoute, soutien et conseil, pour tous les habitants de la commune.
Uniquement sur rdv
18 rue Emile Gabory
44330 Vallet
✉ ccas@vallet.fr
☎ 02 28 03 39 00

Chez nos aînés

Service d'aide à domicile
Présidente : Marie-Christine BARRÉ
Responsable de secteur : Julie DELORME
85 rue Clément Guilbaud
44330 Mouzillon
✉ contact@chez-nos-aines.fr
☎ 02 40 36 44 69
🌐 www.chez-nos-aines.fr



Se faire accompagner au quotidien



CLIC Sèvre & Loire

Lieu d'informations pour les personnes âgées, en situation de handicap et leur entourage sur le maintien à domicile.
Service de la communauté de communes Sèvre & Loire
Espace Solidarités - Zone d'activités de la Sensive - 84, rue Jean Monnet, 44450 Divatte-sur-Loire
☎ 02 51 71 95 89
✉ clic@cc-sevreloire.fr
🌐 www.cc-sevreloire.fr

Espace départemental des solidarités

Assistante sociale et protection maternelle infantile
48 rue d'Anjou
44330 Vallet
✉ contact@loire-atlantique.fr
☎ 02 40 33 96 19

EHPAD

Résidence les pampres dorés
Boulevard Evariste Dejoie,
44330 Vallet
📧 accueil.pampresdores@vyv3.fr
☎️ **02 40 33 91 22**
🌐 www.pdl.vyv3.fr/ehpad-les-pampres-dores

EVA

Association pour les victimes
d'inceste et violences sexuelles
35 rue Paul Bert, 44100 Nantes
📧 contact@association-eva.org
☎️ **02 22 06 89 03**
EVA propose le Mobil'Ecoute :
permanences hebdomadaires pour
les victimes et leurs proches sur
rendez-vous et sur notre territoire
au **06 15 79 20 64**.



Serv-volant

Service de transport solidaire
Réfèrents : Monique SALMON et
Jean-Pierre BABONNEAU
1 place Charles de Gaulle
44330 Vallet
☎️ **06 78 47 45 27**
🌐 www.serv-volant.fr



Service Soins Infirmiers A Domicile Sèvre & Loire (SSIAD)

Service de la communauté de
communes Sèvre & Loire
Espace Solidarités
Zone d'activités de la Sensive
84 rue Jean Monnet
44450 Divatte-sur-Loire
📧 soinsadomicile@cc-sevreloire.fr
☎️ **02 51 71 75 72**
🌐 www.cc-sevreloire.fr

SESSAD Vents d'ouest

Service d'Éducation Spéciale et de
Soins à Domicile
Président : Hervé AUDOUIN
Directrice : Véronique STEPHAN
9 rue de l'industrie - ZI les Dorices
44330 Vallet
📧 sessad@arpep-pdl.fr
☎️ **antenne : 02 72 34 21 23**
☎️ **secretariat : 06 52 11 10 45**
🌐 www.arpep-pdl.fr





Aider les autres

© Valérie Henocq

Association des accidentés de la vie FNATH (section Vallet - Le Loroux Bottereau)

Président : Joël BARRÉ

☎ 06 79 14 62 04

🌐 www.fnath44.org

Permanences tous les 3^e lundi du
mois, 11h30-12h30, Point Justice
Vallet



Association d'Aide à Domicile pour Tous (ADT44)

Responsable : Amélie COGNÉ

77 rue Clément Guilbaud

44330 Mouzillon

☎ 02 40 36 40 34

🌐 www.aideadomicilepourtous.org

📧 adt@aideadomicilepourtous.org

📘 Facebook : ADT 44

Banque humanitaire

Président : Jean-Marie ROUSSIERE

La Chapelle Saint Michel

44330 Le Pallet

🌐 solidarite@banque-humanitaire.com

☎ 06 80 00 49 64 / 02 40 80 90 61

🌐 www.banquehumanitaire.fr

Don du sang

Président : Daniel GASNIER

🌐 www.dondesang.efs.sante.fr

Fanantenana

Président : Gérard

RANDRIAMANANTSOA

10 allée des sorbiers

44330 Vallet

📧 am.fanantenana@orange.fr

☎ 06 20 24 44 88

📘 Les anges mignons de
Madagascar

GPS Groupe Prévention Suicide de la CCSL

Président : Patrick MELUC

11 boulevard Pusterle

44330 Vallet

📧 gpsccsl44@orange.fr

☎ 02 40 46 27 52

🌐 www.groupepreventionsuicide44.fr

La croix rouge

Président : Olivier VAN CAUTER

Vestiboutique, mardi et vendredi de

14h à 17h

5 rue de la Bourie

44330 Vallet

☎ 06 68 17 01 48

Les Restaurants du Cœur

Responsable : Bernadette BARRE

Jour de distribution le jeudi

5 rue de la Bourie

44330 Vallet

📧 ad44.vallet@restosducoeur.org

☎ 02 40 36 44 46

Patmouille

Co-présidence :

Marie-Odile JARDON, Didier SAMSON,

Catherine DE KERSABIEC, Yvette

GUERRY

Contact : Aline DUVIVIER

La Blanchisserie : 8 route de la Loire

L'Écocyclerie : 14 rue de l'industrie

La Friperie : 12 rue de l'industrie

44330 Vallet

📧 contact@patmouille.fr

☎ 02 40 36 39 89

🌐 www.patmouille.fr





SAPEURS POMPIERS DE VALLET

Interventions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

459

INTERVENTIONS
POUR SECOURS
À PERSONNES

2 Risques
technologiques

74 Missions
d'incendie

46 Opérations diverses

Accidents de la
voie publique **157**



Petits frères des pauvres

Secteur vignoble

Responsable : Annie DEFFOSÉ

© marie.cantet@petitsfreresdespauvres.fr

☎ 06 75 55 70 90 / 02 40 68 96 96

🌐 www.petitsfreresdespauvres.fr

Protection civile 44 - antenne de Vallet

Président : Philippe HOUSSET

5 rue de la Bourie

44330 Vallet

© vallet@44.protection-civile.org

☎ 06 14 89 15 80

🌐 www.protectioncivile44.fr

Secours catholique

Présidente : Corinne HUCHET

Délégation de Loire Atlantique,

3 chemin de la Censive du Tertre

44322 Nantes, cedex 3

Section Vallet

☎ 06 74 74 90 06

© equipe.vallet.440@secours-catholique.org



Secours populaire français

Présidente : Danielle ALEXANDRE

Contact : Eric BAHIN

Distribution une fois par mois
sur Vallet, le jeudi de 14h à 17h
(esplanade de la médiathèque)

16 rue du Maine

44000 Nantes

© contact@spf44.org

☎ 02 40 74 14 14

Sourires pour la vie

Présidente : Laurence BRÉMAUD

5 rue de la Bourie

44330 Vallet

© sourirespourlavie@gmail.com

☎ 06 81 37 79 66

Stérilité la vie continue

Président : Xavier GOULAOUIC

© assosterilitelvc@gmail.com

☎ 09 83 73 76 27

VI.S.A - Vivre Sans Alcool

Président : Alain BROSSIER

196, rue Saint Vincent

44330 Mouzillon

🌐 visa44330.jimdofree.com

© visa.ccv44@gmail.com

☎ 06 74 91 52 68



© Photographein

Les praticiens présents sur la commune



Cette liste n'est pas exhaustive, elle recense uniquement les professions médicales pouvant répondre à un caractère d'urgence.



Médecine générale

Cabinet médical

- Dr Dora SADANI
- Dr Vincent BOUCHEREAU
- Dr Anthony GOURICHON
- Dr Maryvonne VILA
1 boulevard de l'Europe
☎ 02 40 33 92 22

Cabinet médical

- Dr Véronique GABORIAU
- Dr Marion LASSALLE-GÉRARD
- Dr Mélanie LE BARS
- Dr Julien LE CHEVALIER
- Dr Julie PANNETIER
41 route de Clisson
☎ 02 40 33 94 56

Cabinet médical

- Dr Anne-Sophie LECOMPTE
- Dr Cécile DUHEN
- Dr Carine BILLY
- Dr Marion MAYADOUX
12 bis boulevard d'Italie
☎ 02 40 80 15 20

Pharmacies

Pharmacie Dabin

9 boulevard d'Alcester
☎ 02 40 36 36 55

Pharmacie des Forges

20 route de Clisson
☎ 02 40 33 92 75

Pharmacie des Vignes

3 Place Charles de Gaulle
☎ 02 40 33 92 59

Pharmacie de garde

☎ 32 37

Cabinets infirmiers

Cabinet

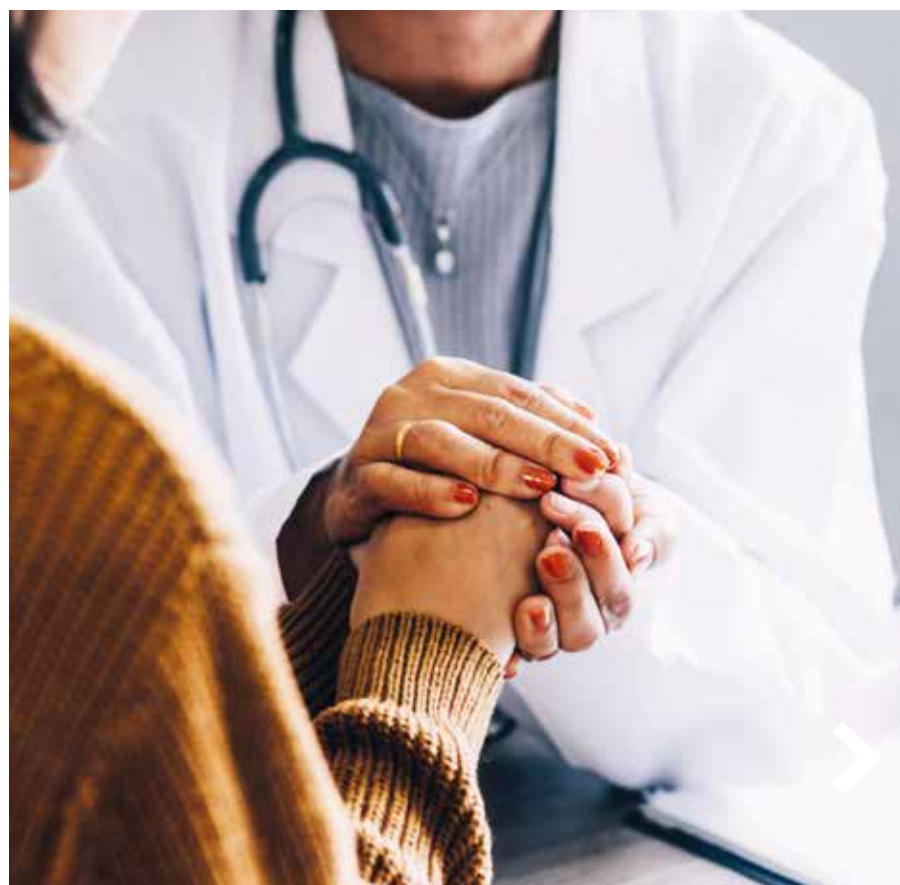
- Véronique CHAMPIN
- Christine FAVREAU
- Aurélie RACOUPEAU
☎ 06 81 97 60 17

Cabinet

- Geoffroy BIROT
- Marcelle ROBIN
- Manuella MOREAU
☎ 06 70 35 33 57

Cabinet

- Isabelle CORMERAIS
- Emmanuel PAPIN
- Pauline CUSSONNEAU
☎ 06 60 27 62 06



Prendre soin
de sa **santé**





Ambulances

Douillard

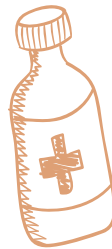
☎ 02 40 03 92 05

Gouleau

☎ 02 40 33 95 77

Urgence ambulance

☎ 02 40 33 91 33



Ostéopathes

Anne-Sophie BÉHAL

8 rue des Forges

☎ 02 40 47 74 50

☎ 06 98 80 27 98

Amélie BRIAND

31 rue François Luneau

☎ 06 11 76 62 85

Nicolas CARADINE

21 rue Emile Gabory

☎ 07 82 69 45 26

Marion ROLLAND

41 A route de Clisson

☎ 02 40 69 33 42

Antoine SINQUIN

31 rue des Forges

☎ 06 87 11 05 38

Chirurgiens dentistes

Dr Christelle LE GAL

19 ter rue des Bourguignons

☎ 02 40 36 25 32

Dr Brigitte PELLETIER

41 route de Clisson

☎ 02 28 06 19 73

Dr Quentin TROCHU

12 bis rue François Luneau

☎ 02 40 33 99 06

Masseurs-Kinésithérapeutes

Cabinet

- Nathalie BLANCHARD

- Arnaud GUEGAN

- Vincent MEUNIER

- Romuald ROIG

- Sébastien BRUN

12 boulevard d'Italie

☎ 02 40 33 92 58

Lucie FERRON

3 boulevard de l'Europe

☎ 02 40 33 90 72



Ophthalmologistes

Cabinet

- Dr Elena CHIRUTA

- Dr Cristina SUCIU

- Dr Sorin HAIDU

20 boulevard Evariste Dejoie

☎ 02 40 46 10 14



Sages femmes

Cabinet

- Angéline PILET
- Bénédicte BRIN
- Thomas SAVARY
24 route de la Loire
☎ 02 28 03 90 82

Psychologues

Virginie BEZARD-LARRIEU
13 place François-Régis Dulanloy
☎ 07 80 17 94 84

Emmanuelle GUINDON
24 route de la Loire
☎ 06 64 26 94 10

Malorie PORTE
20 bis route de Clisson
☎ 06 58 19 64 66

Sandra SECHER-HALLEREAU
20 boulevard Evariste Dejoie
☎ 06 07 70 92 34

Laboratoire d'analyses de biologies médicales

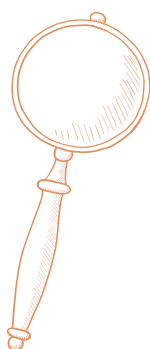
45 bis rue d'Anjou
☎ 02 40 36 61 14

Santé au travail

9 rue des Filatures
ZI Tabari, Clisson
☎ 02 40 54 06 94

EHPAD

Résidence les pampres dorés
Boulevard Evariste Dejoie
☎ 02 40 33 91 22



VOUS RECHERCHEZ UN MÉDECIN ?

La CPTS Sud Loire Vignoble

☎ 07 57 02 04 72
✉ contact@cpts-sudloirevignoble.fr
🌐 www.cpts-sudloirevignoble.fr

Retrouvez tous les professionnels de santé dans l'annuaire :
www.cpts-sudloirevignoble.fr/professionnels



Services de la mairie

Accueil

9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 92 00
✉ accueil@vallet.fr

Direction éducation, enfance, jeunesse et citoyenneté

Inscription au restaurant scolaire et à l'école publique.
9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 49 00
✉ portailfamille@vallet.fr

Direction proximité

Pôle services et démarches :
État civil, mariage, PACS, naissance, parrainage, décès, documents d'identité, liste électorale
9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 92 00
✉ servicesetdemarches@vallet.fr

Service animation, vie locale et associative :

Organisation d'un événement associatif, gestion des équipements sportifs...
9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 96 23
✉ vieassociative@vallet.fr

Communication

Organiser une exposition, Vallet Info, Marché de Noël, fête de la musique...
9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 90 04
✉ communication@vallet.fr

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Aides sociales, logement, registre des personnes fragiles...
18 rue Emile Gabory
☎ 02 28 03 39 00
✉ ccas@vallet.fr



Effectuer ses démarches

Police municipale

Objets trouvés, animal errant, Opération Tranquilité Vacances (OTV)...
9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 90 64

Service culturel

Le Champilambart
13 route des Dorices
44330 Vallet
☎ 02 40 36 42 81
✉ champilambart@vallet.fr
🌐 www.champilambart.fr
+ de coordonnées p.17

Services techniques

Signaler un problème sur la voirie, demande d'occupation du domaine public...
9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 90 75
✉ servicestechniques@vallet.fr

Service urbanisme

Démarches liées à l'urbanisme
9 rue François Luneau
☎ 02 40 33 92 03
✉ urbanisme@vallet.fr



Se renseigner sur sa ville

Les services de la mairie sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h30 à 11h30 (uniquement l'État Civil). Consultez toutes les informations et actualités de la ville sur son site internet : www.vallet.fr
La ville possède également une page Facebook @villevallet.

Services de la communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL)

Pôle attractivité et aménagement du territoire

Développement économique, s'implanter sur le territoire en tant qu'entreprise .

Espace «Loire»

84 rue Jean Monnet, ZA de la Sensive, La Chapelle Basse-Mer
44450 Divatte sur Loire

☎ 02 51 71 10 17

🌐 www.lentrainante.cc-sevreloire.fr

Urbanisme

Espace Loire

84 rue Jean Monnet, ZA de la Sensive, La Chapelle Basse-Mer
44450 Divatte sur Loire

☎ 02 51 71 54 70

Aire d'accueil des gens du voyage

Pour accéder aux équipements dédiés, il convient de contacter le numéro ci-dessous, 48 heures avant l'arrivée prévue.

Lieu dit « La Chambronnière »

44330 Vallet

☎ 06 35 49 02 04



Point justice

Service d'information gratuit sur des litiges juridiques ou des questions sur vos droits ou vos devoirs. Prenez rendez-vous avec des professionnels du droit : conciliateur de justice, avocat....

1 place Charles De Gaulle 44330 Vallet, communauté de communes Sèvre et Loire. Les rendez-vous se font au 9, rue François Luneau, à la mairie de Vallet.

☎ 02 51 71 92 12



ET POUR LES PLUS JEUNES ?

Relais petite enfance (RPE) Sèvre et Loire

Service public gratuit et lieu d'échange et de mise en relation à destination des familles et des professionnels de l'enfance.

11 boulevard Pusterle
44330 Vallet

☎ 02 51 71 92 21

📧 rpe@cc-sevreloire.fr

📧 enfance@cc-sevreloire.fr



Point d'Accueil Écoute Jeune (PAEJ)

Permanences d'écoute psychologique anonyme, gratuites et confidentielles pour les jeunes de 12 à 25 ans. À Vallet, sur RDV.

☎ 02 40 35 47 73

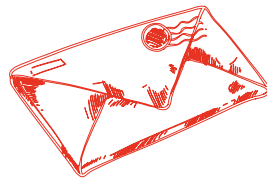
Autres services

CPAM

Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
Uniquement sur rendez-vous l'après-midi.
2 rue Docteur-Doussain
44190 Clisson
☎ **36 46**
🌐 www.ameli.fr

EDF - GDF

Enedis - dépannage réseau électrique
☎ **09 72 67 50 44**
Paiement d'une facture ou auto-relève
☎ **09 70 83 33 33**
Service client
☎ **09 69 32 15 15**
Urgence de gaz (fuite, odeurs...)
☎ **0 800 47 33 33**
Autres demandes
☎ **3404**



France services

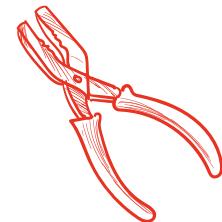
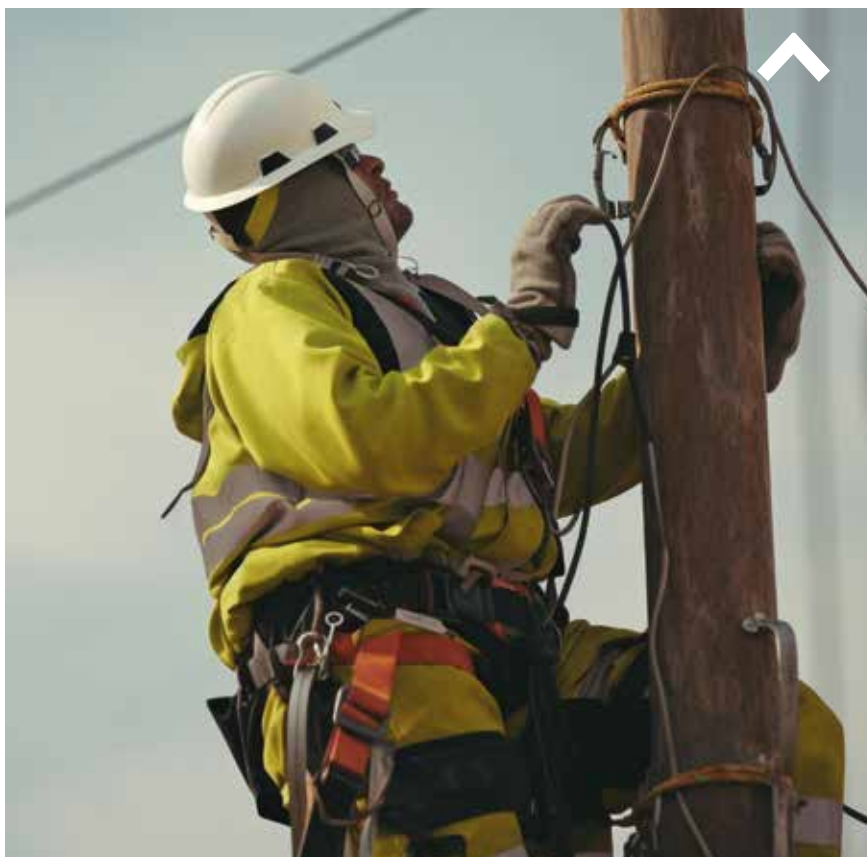
Sans rendez-vous
3 boulevard Stéphane Pusterle
☎ **02 40 41 39 48**
✉ vallet@france-services.gouv.fr
🌐 www.france-services.gouv.fr

La poste

39 Rue François Luneau
44330 Vallet
☎ **09 70 82 36 31**

Point d'accueil CAF

Sur rendez-vous :
Les jeudis de 14h à 16h
Sans rendez-vous
Les mercredis de 9h à 12h30 et de 14h à 16h
20 rue Emile Gabory
44330 Vallet
☎ **32 30**
🌐 www.caf.fr



STGS (Atlantic Eau)

18D, Les Ragonnières
44330 La Chapelle-Heulin
Service client :
☎ **02 28 21 94 76**
Service dépannage :
☎ **02 28 21 94 76**

Trésor public

15 rue de la Liotterie
44330 Le Loroux Bottereau
☎ **02 40 33 80 56**



Gérer ses déchets



Points de compostage

Parking André Barré
Rue Saint-Vincent

Points de collecte de verres et papiers

Villages

Bonne Fontaine
L'Anerie
La Chalousière
La Débaudière
La Gobinière
La Pouinière
Les Chaboissières
Les Courrères
Les Corbeillères
Les Laures

Centre-bourg

Chemin des Meuniers
Route de Bonne Fontaine
Rue de la Bourie
Rue des Genets d'or
Rue des Mésanges
Parking André Barré
Parking du Champilambart
Parking du complexe sportif des
Dorices, route d'Ancenis

Service déchets de la communauté de communes Sèvre et Loire

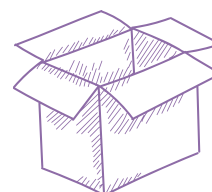
Centre technique communautaire
ZA de la Sensive
63 rue Jean Monnet
La Chapelle-Basse-Mer
44450 Divatte-sur-Loire
☎ 02 51 71 75 71
@ gestion-dechets@cc-sevreloire.fr



Déchèteries Sèvre et Loire

Déchèterie de Vallet
ZI des Dorices
rue des Ferroniers, 44330 Vallet

Déchèterie du Loroux Bottereau
Complexe d'accueil des déchets
Le Plessis - 44430 Le Loroux Bottereau





Les transports scolaires

Service transports scolaires de
la communauté de communes
Sèvre & Loire

Espace Loire
Zone d'Activités de la Sensive
84, rue Jean Monnet
44450 Divatte-sur-Loire (La
Chapelle-Basse-Mer)
☎ 02 51 71 92 14

Aleop Pays de la Loire (N°331 Vallet vers Nantes)

Horaires disponibles en mairie
Point de vente : Lema-Rilou, 8 rue de
Bazoges, 44330 Vallet
☎ 09 69 39 40 44
🌐 www.aleop.paysdelaloire.fr

Les résidents de Vallet se rendant
vers les lycées Charles Péguy à
Gorges et Aimé Césaire à Clisson

Vous pouvez contacter le service
transports scolaires de Clisson Sèvre
& Maine Agglo
☎ 02 40 54 54 66

Transport à la demande

Sur simple réservation
☎ 09 69 39 14 14
🌐 www.aleop.paysdelaloire.fr/avec-le-transport-la-demande-je-voyage-en-toute-simplicité/transport-la-demande-du-vignoble



Se déplacer sur le territoire



Gare SNCF du Pallet

Rue de l'Amiral de la Galissonnière
44330 Le Pallet
Parkings et abris vélos à disposition
☎ 3635
🌐 www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/se-deplacer/prochains-departs/le-pallet-87481424

Naolib (anciennement TAN)

Bus et tramways nantais
☎ 02 40 444 444
🌐 www.naolib.fr

Taxis

Taxis Gouleau

☎ 02 40 33 95 77

Taxis du Vignoble

☎ 02 40 12 02 20

Taxis Douillard-Jussieu

☎ 02 40 03 92 05

Location de vélos électrique Vel' en S&L

☎ 02 51 71 92 14

🌐 www.reservation-velensl.cc-sevreloire.fr

Les chiffres clés 2025



15 millions d'€
de budget voté
(fonctionnement et
investissement cumulés)



9 706 Valletais

au 1^{er} janvier 2026
(population de référence
au 1^{er} janvier 2023)

110 nouvelles familles

arrivées sur la commune



**2 139 écoliers
et collégiens**



**36 mariages
37 pacs**



80 naissances

au 1^{er} janvier 2026
dont **44 filles** et **36 garçons**

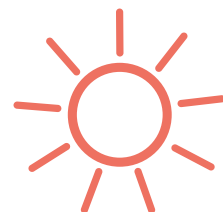


108 jours environ de pluie
et **746 mm**
de précipitations annuelles.
Avec 199 mm de précipitations
en janvier 2025, il s'agit du
mois de janvier le plus pluvieux
depuis 1928.

91 jours environ

d'ensoleillement.

Avec 701 heures
d'ensoleillement recensées
entre le 1^{er} juin et le 31 août,
l'été 2025 dépasse la moyenne
des vingt dernières années
(670 heures).



38,1°

le 11 août 2025



-3,6°

le 14 janvier 2025



Le saviez-vous ?

Les prénoms les plus donnés sur Vallet en
2025 sont Charlie et Eline chez les filles,
aucun prénom ne ressort chez les garçons.

NUMÉROS D'URGENCES

GENDARMERIE 17 | SAPEURS POMPIERS 18 | URGENCES PAR SMS 114 | URGENCES MÉDICALES 15
MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE 116 117 | PHARMACIES DE GARDE 32 37 | POLICE MUNICIPALE
VALLET 02 40 33 90 64 | ENFANCE EN DANGER 119 | SAMU SOCIAL 115 | PRÉVENTION SUICIDE 3114
ALERTE ENLEVÈMENT • ATTENTAT 197 | VICTIMES DE VIOLENCE 39 19 | HARCELEMENT À L'ÉCOLE 30 20

Mairie de Vallet, 9 rue François Luneau | 02 40 33 92 00

www.vallet.fr
facebook @villedevallet

